



Compte rendu de l'atelier mensuel des projets 23 octobre 2018

34 personnes présentes, dont 10 participent pour la première fois. Elles sont originaires de plusieurs points du département 35 et 29 :

- Sylvie : nouvelle habitante de Betton – a lutté contre les algues vertes en Finistère – ancienne infirmière
- Christophe travaille dans un magasin bio ; a été agriculteur en conventionnel (élevage de lapin ... aux antibiotiques !)
- Martial travaille dans un GEDA, en plein dans la problématique du glyphosate et des alternatives aux pesticides (couvert végétal pour la conservation des sols)
- Odile, Riwall et Rémi de St Médard sur Ille, soutiennent un agriculteur bio dont un champ a été arrosé par les pesticides du voisin conventionnel ; risque déclassement de sa production bio.
- Jean-Luc, apiculteur de Betton, sensibilisé à la question des pesticides
- Marie Nelly du Finistère, a travaillé en cancérologie, apprécie la politique des petits pas pour faire évoluer les comportements (relations de voisinage) ; les agriculteurs ne réagissent que lorsqu'ils sont touchés par la maladie.
- Ninog, de Chevaigné, sensible au statut des animaux, sans défense
- Christophe, arboriculteur bio à Saulnières, très inquiet des conséquences de l'utilisation d'une molécule, le prosulfocarbe

Remarque : ce compte-rendu fait état de nos discussions de 20h à 23h, mais également d'informations que nous n'avons pas eu le temps de partager.

1-Soutien aux victimes des pesticides :

Maladies professionnelles :

- 4 nouveaux contacts établis avec des malades lors des stands tenus dans les salons et foires bio (lymphôme, prostate, aplasie médullaire).
 - 10 septembre : Accompagnement au TASS de VANNES pour une audience de conciliation avec la MSA, de Ange et Christophe qui contestent leur taux d'IPP (Incapacité Permanent Partielle) insuffisant.
 - 9 octobre : Accompagnement au TASS de RENNES de Jean Claude et Armel pour les mêmes raisons.
- L'issue de ces contestations n'est positive que pour Armel qui passe d'un taux de 20 à 70%.

Pour Ange, Christophe et Jean Claude, l'attitude des experts médicaux et des médecins-conseils nous ont choqués.

Pour mémoire, depuis la création du Collectif en avril 2016, avec notre soutien,

- 11 personnes ont été reconnues en maladie professionnelle
- 11 personnes ont enclenché une démarche de reconnaissance en maladie professionnelle
- 14 personnes ont un dossier judiciaire en cours.

Actions en direction des MSA bretonnes :

Suite à notre rencontre des dirigeants des 2 MSA bretonnes le 14 avril, celles-ci nous ont transmis 2 adresses mails pour leur faire remonter nos questions, remarques, problèmes.

Nous venons d'utiliser cette possibilité 3 fois, dont 2 pour signaler notre désaccord avec les propos tenus par un médecin-conseil.

Groupe santé :

Il a pour objectif de permettre aux victimes des pesticides en priorité, d'échanger sur les moyens qu'elles mettent en œuvre pour combattre les effets de leur maladie, y compris par des médecines alternatives et aussi de s'épauler mutuellement pour par exemple changer nos habitudes alimentaires ou conduire une mono-diète.

Il propose une réunion le **10 novembre à 14h à Betton, salle Anita Conti** :

- Intervention d'une personne qui active les énergies de vie par le magnétisme
 - Présentation de la méthode du Dr SEIGNALET par une personne qui la pratique depuis 4 ans
 - Echange entre les participants
- Suivi d'un pot de convivialité.

Une seconde réunion est envisagée dans le Morbihan.

En ce début d'automne, Chantal présente un topo sur la récolte de plantes, leur conservation et consommation, et une présentation des propriétés des plantes ([voir ici le support de présentation](#)).

Contamination d'un troupeau de bovins par des aliments contenant des antibiotiques, livrés par TRISKALIA à MOUSTERU (22)

Suite à son dépôt de plainte le 3 août, nous poursuivons notre accompagnement de C. THOMAS dans sa démarche. Il faut être fort pour faire face à cet environnement économique et institutionnel hostile !

Christophe a perdu depuis le mois de mars 12 vaches et 15 avortons, sans que cela n'émeuve aucune autorité sanitaire.

La Confédération Paysanne a publié un communiqué de presse de soutien, qui malheureusement a été ignoré par Ouest France et le Télégramme.

Nous avons renouvelé notre demande au préfet de région Bretagne de réunir une table-ronde concernant la séparation de la fabrication et du transport des aliments médicamenteux et non-médicamenteux.

Suite à cette affaire, nous avons été contactés par d'autres éleveurs qui témoignent de la fréquence des erreurs de livraison d'aliments dans les fermes.

Cette erreur est due au fait que dans un même camion de livraison, sont contenus des aliments pour différentes espèces : bovin, porcin, poulet, ovin, lapin. Certains de ces aliments contiennent des antibiotiques, d'où la livraison d'aliments pour lapin avec antibiotiques au lieu d'aliment pour bovin, avec les conséquences possibles sur la santé animale et humaine que l'on connaît.

27 septembre : refus de la « faute inexcusable » à E. LE GOFFIC par le TASS de ST BRIEUC

Pour nous, ce refus est incompréhensible au regard de la plaidoirie de Me LAFFORGUE comparativement à celle de l'avocat de Triskalia.

Pour Edith et ses 2 enfants, c'est une épreuve supplémentaire, mais ils ont décidé de faire appel.

Nous les soutenons.

Suites du rendez-vous avec le commissaire européen à la Santé à BRUXELLES le 17 septembre :

Le 10 octobre, le commissaire européen V. ANDRIUKAITYS a encouragé C. THOMAS a alerté la DGCCRF sur les faits auxquels il doit faire face, ce qui a été fait le 23 octobre.

Nous attendons pour la fin de l'année, le rapport de la mission d'audit effectuée en juin à la demande du commissaire européen.

2-Protection des riverains :

Annick va coordonner ce sujet.

Intoxication au métam sodium en Maine et Loire (Brain sur l'Authion et Maze) :

A 3 reprises, des riverains ont été intoxiqués par un gaz toxique utilisé dans la production de mâche dans la région d'ANGERS.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/pays-de-la-loire/maine-et-loire/angers/maze-milon-pres-angers-nouvelle-intoxication-suite-epandage-plein-champ-1557018.html>

Face à la colère des riverains et des personnes intoxiquées, le préfet en a interdit l'utilisation en Loire Atlantique et Maine et Loire jusqu'au 26 octobre.

La Sauvegarde de l'Anjou a déposé une plainte que nous soutenons.

De nouveaux adhérents de la zone concernée ont rejoint le Collectif ; des contacts sont en cours pour proposer une réunion publique.

enfants nés sans bras dans le Morbihan :

Une réunion à l'initiative de la Mairie de GUIDEL est prévue le mercredi 7 novembre.

Quelques-uns d'entre nous y seront présents.

Prosulfocarbe :

Intervention de Christophe, arboriculteur bio, producteur de pommes à cidre.

Le prosulfocarbe est une molécule utilisée comme herbicide sur les céréales d'hiver épandues entre le 15 octobre et fin décembre. Il remplace l'isoproturon interdit en 2016. En 2017, cette molécule a été ré-homologuée pour 5 ans. Elle est commercialisée par SYNGENTA sous les noms de *Défi, Minarix, Spow, Daiko, Datamar, Auros, Roxy...* Elle est extrêmement volatile, donc susceptible de se déposer sur les cultures voisines, en particulier bio (professionnel ou particulier). Donc cette molécule affecte l'environnement de chacun d'entre nous. Elle est en particulier considérée comme très toxique pour les milieux aquatiques. Quid des abeilles ?

Face aux dangers qu'elle représente pour l'environnement, l'ANSES a défini de nouvelles règles d'épandage : respecter une distance de 500 m vis à vis des "cultures non-cibles", ce qui est totalement incontrôlable et inapplicable :

<https://www.terre-net.fr/observatoire-technique-culturelle/strategie-technique-culturelle/article/bien-respecter-les-regles-d-application-des-produits-a-base-de-prosulfocarbe-217-141436.html>

La recherche de résidus dans les produits bio peut entraîner une perte de la certification pour le producteur (qui ne peut se récupérer avant 5 années). Une catastrophe !

Dans le cas de préjudice, c'est au producteur bio de rechercher la cause dans son voisinage ! Bonjour les relations de voisinage !

C'est cette molécule qui est la plus vendue et qu'on retrouve en premier dans les analyses d'eau ([voir ici les résultats d'E. DERVIEUX](#)), bien avant le glyphosate. Cette molécule représenterait aujourd'hui 49% du volume de vente de pesticides.

Toutes les organisations syndicales (section fruits) sont d'accord pour exiger l'interdiction totale de cette molécule.

Actuellement, la grande injustice est que ceux qui polluent sont ceux qui reçoivent les financements publics.

Actions locales :

Beaucoup de riverains nous appellent pour savoir quoi faire face à leur voisin agriculteur qui les aspergent de pesticides. Avant, ils ont souvent interpellé ARS, DRAAF, Chambre d'Agriculture, Mairie, police... qui se renvoient la balle ou bottent en touche. Depuis 3 ans et demi qu'existe le Collectif, nous sentons vraiment une colère qui monte, une perte de confiance envers ces organismes ou élus.

Nous ne pouvons entrer dans le détail des actions en cours, mais nous pouvons mentionner :

- une action de « médiation » entre une riveraine et un agriculteur dans le 35 qui espérons aboutira.
- la possibilité d'une action en justice pour une mère et sa fille gravement malades suite au changement d'environnement autour de leur maison encaissée dans un vallon autour desquels les arbres ont été abattus et les prairies remplacées par culture maïs sur maïs.

À **THORIGNE-FOUILLARD**, le projet entamé voici plus de 2 ans, avec la mairie et les agriculteurs, patine.

Après quelques avancées, la maire commence à manifester des réticences et dit que les agriculteurs ne sont plus aussi coopérants qu'il y a quelques mois. L'article rédigé par les riverains, qui devait être publié dans le bulletin municipal a été plusieurs fois reporté.

La bonne volonté affichée un temps par mairie et agriculteurs n'est-elle que poudre aux yeux ? Au bout de ces deux années, aucune avancée concrète.

Pour améliorer le contexte des riverains des champs et vergers, il nous va falloir revoir notre stratégie.

Mouvement des Coquelicots le premier vendredi de chaque mois :

Lancé par F. NICOLINO et F. VEILLERETTE, ce mouvement auquel participe le Collectif, appelle à l'interdiction de tous les pesticides.

Il invite tous les citoyens à se rassembler devant leur mairie, coquelicots à la boutonnière.

Prochain rendez-vous : **vendredi 2 novembre à 18h30 devant chaque mairie.**

Pour éviter le risque d'essoufflement : proposer des initiatives, des animations.

Déposer une déclaration auprès des mairies où un rassemblement est organisé ; voir formulaire sur ce lien :

<https://nousvoulonsdescoquelicots.org/agir-ensemble/>

Auparavant, enregistrer ces initiatives sur le site des Coquelicots à la même adresse.

Pour la région de RENNES : Possibilité de tourner dans différentes communes. Pour l'instant, on rejoint les communes les plus proches où sont organisés des rassemblements : Betton, Melesse, Thorigné Fouillard, Bazouges sous Hédé, Nouvoitou, Langouet...

Un communiqué de presse indiquera dans quelles communes le Collectif sera présent (*Gilles et Michel*).

Point sur le recours au conseil d'état contre l'arrêté du 4 mai 2017

Au cours de l'été 2017, nous avons décidé d'attaquer l'arrêté du 4 mai 2017 qui réduisait la protection de la population et des usagers vis à vis de l'épandage des pesticides. Nous avons choisi Eva JOLY et François LAFFORGUE comme avocats, et nous avons décidé d'aller au combat avec plusieurs autres associations.

Comme notre association a moins de 5 ans et qu'elle ne peut pas agir en justice, nous avons demandé à Générations Futures d'être le porteur de cette action. Au début de l'été, nous avons déposé notre recours auprès des ministères concernés (environnement, agriculture, santé, finances), qui avaient deux mois pour répondre. À défaut, nous devions déposer en novembre un recours auprès du Conseil d'État.

Le 6 septembre dernier (donc au bout d'un an), le ministère de l'agriculture a répondu à nos arguments en rejetant notre requête. Depuis, la procédure suit son cours : le 15 octobre, nous avons réfuté les arguments du ministère. Il est probable que plusieurs épisodes nous conduiront encore à échanger des arguments au cours des prochains mois ... jusqu'à une étape finale qui amènera le Conseil d'État à dire la conclusion finale.

Nous espérons qu'il nous donnera raison.

Analyse d'urine / glyphosate :

A l'exemple de la démarche lancée en Ariège par les Faucheurs Volontaires, une action est en préparation en Bretagne appelée « les Pisseurs Involontaires de Glyphosate ».

Elle va organiser date et lieux collectifs de « collecte » de l'urine de chaque volontaire sachant qu'un protocole strict doit être suivi avec présence d'un huissier et que chaque analyse a un coût.

Notre Collectif est volontaire pour relayer cette action.

Nos correspondants seront *Francis, Christian et Joelle*.

Projet de réunion sur eau et pesticides en Bretagne :

Eau et Rivières a constitué une base de données rassemblant à la fois les ventes de pesticides par commune et les résultats d'analyses d'eau existantes. Elles montrent par exemple la présence de plus en plus importante du **prosulfocarbe**.

Un premier aperçu nous avait été présenté lors de l'AG à SILFIAC.

Projet d'organiser une conférence – débat avec Etienne DERVIEUX pour nous présenter les résultats de ces analyses.

3- Vie du Collectif :

Plus de 30 nouveaux adhérents depuis début sept 2018.

Activité du groupe 44 – 49 :

Un bon noyau est en train de se constituer.

Les actions en cours sont :

- Rencontre de plusieurs médecins zone viticole muscadet, arboriculture, mâche), pour les sensibiliser à la question des pesticides, maladie professionnelle...
- Rencontre du député de St Brevin les Pins, Y. HAURY
- Projet d'intervention auprès des établissements de formation agricole
- Action en cours sur le metam sodium

Autonomie de fonctionnement des groupes départementaux :

Afin d'assurer cette présence au plus près du terrain, chaque groupe doit disposer de ses propres moyens d'action : banderole, fanions, kakemonos, brochures...

Assemblée Générale 2019 :

Elle aura lieu le **samedi 30 mars**.

Lieu à définir.

Atelier écriture avec MARIE CHIFF'MINE

Marie Chiff'Mine propose comme l'an passé de favoriser l'expression écrite autour des situations vécues par les personnes malades ou leurs proches dans l'idée d'aboutir à terme à l'écriture d'un ouvrage.

Avis aux volontaires.

4-Autres évènements à venir :

10 novembre	BETTON	Réunion du groupe santé
29 novembre	GOURIN (56)	ciné-débat avec le film "Zéro phyto, 100% bio"
30 novembre	ST JEAN DE BREVELAY (56)	Ciné-débat avec le film « Un autre chemin », suivi de témoignages
7 décembre	POMMERET (22)	Soirée débat sur les pesticides
13 décembre	LOUVIGNE DU DESERT (35)	Ciné-débat avec le film « Un autre chemin », suivi de témoignages
18 décembre	GUINGAMP (22)	Prud'hommes pour Pascal BRIGANT et Claude LE GUYADER

5-Rappel de ce qui s'est passé depuis la réunion du 5 septembre :

- 14 septembre : Conférence sur les perturbateurs endocriniens avec Christian VELOT du CRIIGEN, organisée par La Bonne Assiette à RENNES – 190 personnes
- 21 septembre : interview sur Canal B à RENNES (Michel)
- 25 septembre : interview sur RCF à Rennes (Christian et Michel)
- 28 septembre à ST CHRISTOPHE DES BOIS (35) : ciné-débat avec le film "un autre chemin" de JC COGREL et M. PARFAIT, suivi du témoignage de 5 personnes du Collectif victimes des pesticides.

150 personnes – débat vif et tolérant

7-9 sept	PLESSE (44)	Stand à la fête de la Vache Nantaise – 12 personnes
8-9 sept	MUR DE BRETAGNE (22)	Stand à la foire Biozone – 8 personnes
8 sept	BETTON (35)	Stand au forum des associations – 5 personnes
22 sept	RENNES (35)	Stand au Village des Possibles – 8 personnes
26-27 sept	RETIERS (35)	Stand au salon « la terre est notre métier » - 9 personnes
29-30 sept	MUZILLAC (56)	Stand à la foire bio - 10 personnes

Soit une mobilisation d'une trentaine de personnes !

5-Prochaine réunion :

Mardi 11 décembre 2018 à 20h00
Espace Anita Conti – 10 rue du Trégor
BETTON (35)